

## Questions-réponses sur l'électricité verte, un document proposé par l'ADME ;

### La plupart des offres d'électricité sont-elles vertes ?

Pas tout à fait vrai. Sur le marché des offres d'électricité, la plupart des fournisseurs proposent des offres dites « vertes », mais il faut préciser ce que comprend ce « vert ». L'énergie nucléaire est par exemple « décarbonée », mais l'ensemble de la filière n'est pas « verte ». **L'électricité verte est produite à partir de sources renouvelables, comme l'énergie solaire, éolienne, hydraulique ou géothermique.** L'électricité décarbonée inclut le nucléaire. Les deux types d'électricité sont produites sans émettre directement de CO<sub>2</sub>, seule leur origine diffère.

### Lorsque je souscris à une offre, l'électricité qui arrive chez moi est-elle verte ?

Pas nécessairement. L'électricité étant difficilement stockable et traçable, l'électricité verte que l'on achète est versée sur le réseau sans garantie que cela arrive chez soi. En réalité, toutes les productions vertes et non vertes sont mélangées dans le réseau. **Donc lorsqu'on parle d'électricité verte, cela se réfère à la production et non à la distribution. Souscrire à une offre verte contribue malgré tout au soutien de la filière !** C'est ainsi la production d'électricité à partir de source renouvelable que l'on souhaite promouvoir quand on achète de l'électricité verte. Et pour celles et ceux qui veulent aller plus loin, il est possible d'acheter en même temps la garantie d'origine de production ET l'électricité, c'est que l'on appelle « l'achat conjoint » dans le label VertVolt !

### VertVolt, le label qui monte

Créé par l'ADEME en 2021, VertVolt est un label qui référence les offres d'électricité réellement vertes. 10 offres sont aujourd'hui labellisées, incluant les fournisseurs les plus importants en part de marché ! Ce qui a motivé sa création ? L'engouement des consommateurs pour les « offres vertes » mais aussi le manque de transparence sur ces offres. Car, si 70 % des offres d'électricité sur le marché se disent « vertes », l'origine n'est pas toujours 100 % renouvelable et surtout pas systématiquement locale. Or, ce dernier point est aussi un volet important de la labellisation. VertVolt entend soutenir le déploiement d'installations de production d'énergies renouvelables en France !

### Si acheter de l'électricité verte ne garantit pas qu'elle arrive chez moi, ça ne sert à rien ?

Faux. **En augmentant la demande, on permet à davantage de producteurs de verdir leur production ainsi qu'à de nouveaux producteurs verts de s'installer.** Leurs productions sont achetées par des fournisseurs qui proposent des offres vertes. Souscrire à une offre verte permet de rémunérer ces installations et d'accélérer la transition énergétique en France, notamment si on vérifie grâce à VertVolt que l'achat conjoint a bien été réalisé.

## Une offre d'électricité verte doit être labellisée ?

Vrai. **Le label VertVolt est le seul label, en France, qui garantit que l'électricité produite soit d'origine renouvelable et locale.** Il propose 2 niveaux de labellisation : « choix engagé » et « choix très engagé ». Dans les deux cas, VertVolt vérifie que les fournisseurs ont mis en place des politiques d'aide à la maîtrise de la consommation énergétique, pour encourager la sobriété (opération de communication, tableaux de bord de la consommation...). Et pour le niveau « choix très engagé », d'autres critères économiques et sociaux entrent en jeu : ce sont les producteurs qui ont également une gouvernance partagée (donc plus solidaire), qui sont gérés par des associations ou des coopératives de citoyens, ou encore qui fonctionnent sans aides publiques – ce qui les rend plus robustes. Dans un souci de transparence, les offres qui utilisent de l'électricité nucléaire sont également mentionnées.

## Obtenir la labellisation est un processus exigeant ?

Vrai. Le comité décisionnel, qui est composé d'acteurs institutionnels, de représentants des associations de consommateurs, de représentants des fournisseurs et de membres de l'écosystème de l'électricité verte, attribue les labels après une analyse des audits de chaque offre. Si au moment de son lancement et de la crise énergétique les décisions d'attribution étaient plus compréhensives dans une logique pédagogique, les exigences ont progressivement évolué. Il faut savoir qu'au moment de la crise, des producteurs labellisés ne pouvaient plus prendre de nouveaux clients à cause de la hausse du prix de l'électricité. Les comités décisionnels étaient donc bienveillants, notamment en cas de non-conformités mineures.

Mais cette année, le comité a montré une inflexion vers plus de fermeté. Il a supprimé des offres labellisées qui n'étaient pas totalement conformes. **Les analyses des non-conformités remontées par les audits sont désormais plus précises et les demandes d'actions correctives plus strictes.** La Commission de Régulation de l'Énergie et le Médiateur de l'énergie, tous deux membres du comité, ont renforcé au côté de l'ADEME les exigences. Des représentants des fournisseurs font aussi partie du comité et on observe une vraie émulation autour de leur envie de « faire mieux ». Par ailleurs, il faut noter que le label incite les fournisseurs à verdir leur production. La labellisation a, pour eux, au moins 3 avantages :

- c'est un outil concurrentiel qui leur permet de se différencier ;
- c'est un atout commercial qui consolide la position des producteurs sur le marché ;
- c'est aussi un avantage économique, puisque le label accompagne les fournisseurs dans la réduction de leurs coûts, dans une logique d'amélioration continue de leur process.